

## COMMUNIQUÉ

### **Lutte contre les violences faites aux femmes : le Collège de la Médecine Générale s'inquiète d'une possible levée du secret médical.**

Le Grenelle des violences conjugales ouvert le 3 septembre 2019 a rendu ses conclusions le 25 novembre dernier.

**Si le Collège de la Médecine Générale (CMG) se félicite de ces mesures, il n'en regrette pas moins qu'aucun représentant de la Médecine Générale n'ait été associé à cette réflexion.** La contribution du groupe de travail dédié aux violences intrafamiliales constitué au sein du CMG aurait certainement permis de détailler les spécificités du repérage et de la prise en charge des violences en médecine générale, principale porte d'entrée des victimes vers une prise en charge. Le CMG a demandé à Madame Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargé(e) de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et à Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, d'intégrer les groupes de travail du Grenelle, sans réponse à ce jour.

Parmi les trente nouvelles propositions annoncées, une levée du secret médical dans les cas de violences sur des femmes majeures a été mise en avant.

**La remise en cause du secret médical a suscité de vives réactions parmi les médecins généralistes. Le Collège de la Médecine Générale s'associe aux inquiétudes d'une levée du secret médical.** Cette mesure paraît non seulement inutile mais sera probablement contre-productive. C'est pourquoi, le Collège de la Médecine Générale a décidé de publier une lettre ouverte « **Ne touchez pas au secret médical !** » (ci-après).

Paris, le 16 décembre 2019

Dr. Paul FRAPPÉ, Président – [president@lecmg.fr](mailto:president@lecmg.fr)

Pour le Groupe de travail « Violences »

Dr. Laure ROUGÉ

Dr Yannick SCHMITT

Dr Mathilde VICARD-OLAGNE

**CONTACTS  
PRESSE**